



École
**Madeleine-
Brousseau**

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école Madeleine-Brousseau tenue le lundi 16 février, à 18 h30, sur Teams.

SONT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Correia	Parent, Présidente, Représentante au Comité de parents
Madame Natacha Boivin	Parent
Madame Geneviève Lambert	Substitut au Comité de parents
Madame Émilie Perron	Parent
Madame Geneviève Caron	Enseignante
Monsieur Marc-André Bouchard	Enseignant
Madame Audrée Gamache	Enseignante
Madame Julie Roy	Employée de soutien
Madame Marie-Claude Grignon	Employée de soutien

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Nathalie Chenette	Directrice
Madame Julie Boucher	Directrice adjointe
Madame Marie-Eve Marois	Parent substitut (Nancy Richard)

Est absente :

Madame Nancy Richard	Parent
----------------------	--------

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET VERIFICATION DU QUORUM

Sylvie Correia fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 FEVRIER 2026

Sylvie Correia fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Émilie Perron d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 16 février 2026

CÉ-28-2025 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 DECEMBRE 2025

Sylvie Correia présente le procès-verbal.

Il est proposé par Marc-André Bouchard d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 8 décembre dernier.

CÉ-29-2025 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCES-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2025

Madame Chenette apporte un complément d'information au point 8.1.2 du procès-verbal du 8 décembre dernier, suivi de l'adoption du code de vie modifié. Nous avons ajouté au code de vie ce que le ministère demandait. Nous travaillons actuellement le visuel du code de vie afin d'en faciliter la compréhension, la matrice sera supprimée. Implantation en septembre incluant les ajouts du ministère. Les manquements deviendront des billets de communication aux parents.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

6. PAROLE A LA PRESIDENTE DU CÉ

Le point 9.1.6 sera reporté à la fin de la séance afin de libérer les directions avant la fin de la séance.

7. PAROLE A LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE

Julie Roy, technicienne au service de garde présente le dossier.

- Tout va bien, contrairement à plusieurs autres écoles le personnel est complet et les absences sont rapidement comblées.
- Le service de garde a remis un chèque au montant de 2,000.00 \$ à la fondation Simonne-Monet-Chartrand. Les éducatrices ont pu discuter avec les membres de cette fondation et en apprendre plus sur le travail au quotidien de cet organisme. Ce fut une expérience très enrichissante. Les représentantes de la Maison Simonne-Monet-Chartrand ont été très heureuses de recevoir ce don. L'an prochain un autre organisme recevra un don. Madame Chenette souligne qu'il s'agit d'une belle tradition.

8. PAROLE A LA REPRESENTANTE AU COMITE DE PARENTS

Sylvie Correia, représentante au Comité de parents, étant absente lors de la dernière séance du Comité de parents c'est Geneviève Lambert, substitut au Comité de parents qui présentera le point.

L'essentiel de cette séance fut une grosse discussion de groupe sur les objectifs, le rôle, le format et la durée des séances du Comité de parents. Il faut trouver une motivation pour l'implication des parents au sein de ce comité.

Sylvie Correia apporte un complément d'information.

La prochaine séance du Comité de parents se déroulera le 19 février 2026.

DECISION

9.1.1 APPROUVER LA GRILLE-MATIERE 2026-2027

Madame Chenette présente le dossier. Le ministère propose un nombre d'heures pour l'enseignement de chacune des matières. Les enseignants peuvent évaluer les matières et déterminer le nombre d'heures qui sera alloué à chacune d'elles.

Madame Chenette présente le tableau en y apportant un complément d'information.

Un échange entre les membres s'ensuit.

Un seul changement a été apporté, et ce, par les enseignants de 5e année, ajout d'une heure en français et une heure de moins en sciences.

Sylvie Correia propose l'adoption de la grille-matières

CÉ-30-2025 La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.1.2 PLANIFICATION CONSULTATION DES ELEVES

Madame Chenette présente le dossier.

Le conseil d'établissement a la responsabilité de sonder les élèves chaque année. Auparavant, les élèves étaient sondés à l'école ce qui entraînait une perte de temps d'enseignement et de périodes à la bibliothèque (sondage réalisé à la bibliothèque).

Depuis 2 ans, le sondage sous forme de Forms a été réalisé auprès des élèves de 3e, 4e, 5e et 6e année à la maison. Les parents ont aimé pouvoir échanger avec leurs enfants sur le thème de la violence et de l'intimidation. Madame Chenette propose que nous utilisions le même sondage que l'année dernière sous forme de Forms.

Madame Chenette demande aux membres s'ils mandatent la direction pour sonder les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année.

Marc-André Bouchard propose que les membres du CÉ mandatent la direction pour réaliser un sondage auprès des élèves du 2^e et 3^e cycle.

CÉ-31-2025 La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.1.3 REGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

Madame Chenette présente le dossier. Il n'y a pas de modification au document, exception faite des tarifs qui seront modifiés.

Les règles de l'école s'appliquant également au service de garde sont indiquées dans le guide aux parents et dans le code de vie.

Il est proposé par Émilie Perron d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde.

CÉ-32-2025 La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.1.4 ACTIVITE DE FIN D'ANNEE (FDS)

Madame Chenette présente le dossier.

Contrairement à l'année dernière, cette année nous aurons l'argent nécessaire pour défrayer les coûts de la kermesse, environ 6,000.00 \$, nous n'aurons donc pas à demander aux membres du CÉ pour que l'activité soit payée avec le FDS.

9.1.5 RELIQUAT RECOURS COLLECTIF – DEMANDE

Madame Chenette présente le dossier.

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école Madeleine-Brousseau s'est vu octroyer une somme de 5,571.00\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école.

Une famille de l'école a demandé de l'aide à la direction pour défrayer les coûts des séances d'ergothérapie pour un montant de 1,500.00 \$. Cette famille a déjà payé beaucoup de services pour ses 2 enfants (DPJ) La DPJ vivant elle aussi des coupures budgétaires, ne peut malheureusement pas payer les coûts pour l'ergothérapie.

Madame Chenette demande aux membres du CÉ que le fonds à destination spéciale défraie les séances d'ergothérapie pour un montant maximal de 1,500.00 \$. La facture sera faite au nom de l'école.

Une période de questions s'ensuit.

Geneviève Lambert propose que les traitements d'ergothérapie soient payés avec le reliquat à même le fonds à destination spécial.

CÉ-33-2025 La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.1.6 CRITERES DE SELECTION DE LA DIRECTION D'ECOLE

Les 2 directions ont quitté la rencontre.

Madame Correia présente le dossier.

Elle fait lecture des critères qui avaient été adoptés l'année dernière.

Elle demande aux membres s'ils souhaitent se prononcer ce soir ou prendre le temps d'analyser les critères plus en profondeur.

On convient d'adopter les critères lors de la séance du 16 mars.

9.1.7 DONS ECOLES JACQUES-DE CHAMBLY ET SAINTE-MARIE

Madame Chenette présente le dossier.

Chaque année nous recevons une somme d'argent pour l'aide alimentaire, argent qui peut seulement servir à l'achat de nourriture. Cette année nous avons reçu un montant de 6,500.00\$.

L'école Sainte-Marie bénéficiant déjà de l'aide d'un organisme, le don sera fait seulement à l'école Jacques-De Chambly.

L'argent permettra d'offrir des petits déjeuners aux élèves de l'école Jacques-De Chambly qui en ont besoin.

Madame Chenette demande aux membres du CÉ l'autorisation de transférer 3,000.00\$ de l'aide alimentaire à l'école Jacques-De Chambly.

Émilie Lambert propose d'autoriser le transfert de 3,000.00\$ de l'aide alimentaire à l'école Jacques-De Chambly.

CÉ-34-2025 La proposition est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION

9.3.1 COUR D'ECOLE

Madame Chenette présente le dossier.

Elle présente aux membres le modèle du module qui a été choisi.

L'installation du nouveau module est prévue pour le printemps.

Dans le cadre de ce projet, les élèves du Parlement ont consulté leurs pairs afin de choisir un module parmi les six modèles proposés. Après discussions et vote, leur choix s'est arrêté sur le modèle numéro 4.

Nous sommes fiers de voir nos élèves impliqués dans l'amélioration de leur milieu de vie, et nous avons très hâte de voir ce nouvel espace de jeu prendre forme.

9.3.2 PROJET CLOCHES

Madame Chenette présente le dossier.

Marc-André Bouchard informe les membres que les élèves de 6^e année ont commencé à composer une cloche avec certains critères (1 cloche par groupe-repère).

L'équipe-école choisira une cloche par semaine.

Madame Chenette trouve que ce projet rend signifiante la musique.

9.3.3 PROJET BALADO

Madame Chenette présente le dossier.

Après le succès qu'ont connu les ballados sur les métiers l'année dernière (Journal de Chambly, site du CSSP, Grain de sel de Madeleine et site-école), les élèves de 5^e année

récidivent cette année. Après une semaine d'entrevue, les ballados seront bientôt disponibles et seront envoyés à l'ensemble des parents de l'école.

9. LEVEE DE LA SEANCE

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 mars 2026 à 18 h 30 au salon du personnel.

À 19 h 14, il est proposé par Marc-André Bouchard de lever la présente séance.

CÉ-35-2025 La proposition est approuvée à l'unanimité.

Sylvie Correia, Présidente

Nathalie Chenette, Directrice

Date